

## Formulaire de reconnaissance de l'engagement étudiant·e – 2023/2024

### Les engagements « hors cursus »

Demande à déposer au SCVC :

- première campagne d'inscription : entre le 1<sup>er</sup> et le 30 septembre 2023
- seconde campagne d'inscription : entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier 2024

Nom :	Prénom :
N° étudiant·e :	Courriel :
Cycle d'étude (BUT, Licence ou Master) :	Tel :

Ma formation suivie en 2023/2024 pour laquelle je souhaite valoriser mon engagement :

Nature de l'engagement (case à cocher) :

- Inscrit dans une activité d'ouverture engagement
- Mandat électif
- Engagement universitaire
- Engagement dans la vie associative
- Service civique
- Volontaire militaire / Réserviste / Sapeur-Pompier
- Secouriste/sauveteur·euse en mer
- Activité sportive exercée par les personnes inscrites sur les listes mentionnées à l'article L. 221.2 du Code du sport
- Étudiant·e artiste
- Activité professionnelle
- Autre nature (à préciser) : .....

**Joindre obligatoirement** une attestation d'engagement, mentionnant le type d'activité et un minimum de 100 heures par an, signée par le responsable de l'organisme (avec l'adresse, le mail et le téléphone) et par l'étudiant·e.

Je souhaite :

- Un aménagement d'étude
- Une dispense partielle ou totale d'UE - **dans ce cas joindre en plus un rapport de synthèse** des activités et projets menés faisant la preuve de l'acquisition de compétences spécifiques en lien avec l'UE (2 pages / 5000 caractères maximum). À noter que l'étudiant·e pourra, à la discrétion du jury d'année, être convoqué à un examen écrit ou oral pour faire la preuve de la validation des compétences qu'il considère acquises.
- Dans le respect des MCC validées par les composantes, pour les engagements "hors cursus", par une bonification de 0,3 à 0,5 points sur la moyenne du semestre S2/S4/S6. Dans ce cas joindre en plus un rapport de synthèse des activités et projets menés (2 pages / 5000 caractères maximum) au plus tard le 15 mars de l'année universitaire en cours. À noter que l'étudiant·e pourra, à la discrétion du jury d'année, être convoqué à un examen écrit ou oral pour faire la preuve de son engagement et/ou de la validation des compétences qu'il considère acquises. Plusieurs engagements peuvent être reconnus et bonifiés la même année.
- Un supplément à l'annexe descriptive à mon diplôme
- Une attestation d'engagement rédigée et signée en fin d'année universitaire par le·la Vice-Président·e Vie des Campus en charge de la culture, du sport & de l'engagement étudiant·e

**Signature de l'étudiant**

**Réservé à l'administration**

Date de dépôt au SCVC :    /    /

Demande recevable :	OUI    /    NON
Transmission du dossier :	Directeur d'étude :
	Direction de l'enseignement :
	Autres :